



Intersyndicale PMI Ville de Paris CGT-CFDT-UCP-FSU-FO

INVITATION A LA REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

Mardi 15 Novembre 2022, à 9h30

Bourse du travail, 3 rue du Château d'Eau, 75010 Paris, salle FERRER

L'Intersyndicale est reçue en audience mardi 18 octobre 2022, à 14h30, par Eve Plenel, Directrice de la DSP et Alice Nicolle, Directrice de cabinet de Anne Souyris, Conseillère de Paris en charge de la santé. Force est de constater que depuis les audiences du 26 mars et du 26 juillet 2022, aucune réponse n'a été apportée par la Ville de Paris, hormis la mise en place du Ségur, qui est une obligation.

Le service de PMI, alors qu'il devrait être renforcé, manque toujours de moyens ! Si les mesures du Ségur étaient attendues, elles ne seront en aucun cas facteur d'attractivité puisqu'elles sont mises en place dans les autres collectivités.

Les professionnels veulent juste assurer leur mission : la prévention !

La priorité donnée sur la protection de l'Enfance, sans moyens supplémentaires, oblige à des choix moraux inadmissibles et inhumains.

« Faites au mieux » est une consigne désespérée d'un encadrement démuné...

On demande de fait aux professionnels d'opérer une sélection entre des familles qui ont toutes un besoin urgent d'être prises en charge. C'est un choix en contradiction complète avec l'éthique de leur mission.

Les concours de recrutement à la Ville, de Psychologues et de Psychomotriciens ne sont toujours pas mis en place.

Le service de PMI doit être restauré dans l'ensemble de ses missions !

Le service de PMI doit être renforcé pour faire face aux besoins grandissants !

L'Intersyndicale reste mobilisée pour porter vos revendications .

Nous vous rendrons compte à la réunion d'Information Syndicale du 15 novembre, notamment en ce qui concerne les revendications des infirmières-puéricultrices de secteur et responsables de centres de PMI, celles des psychologues, celles des psychomotriciens.ne.s

Nous comptons sur votre présence le mardi 15/11/2022 à 9h30 *Cette réunion concerne tous les agents exerçant des missions de PMI au sein de la DSP. Le droit à l'information a été porté à 2 heures par mois.*